



Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2024

Le 03 avril 2024, à 19 heures, le Conseil Municipal de Vinzieux s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Hugo BIOLLEY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents: MM et Mmes Hugo BIOLLEY, Caroline POUZET, Florian D'ANIELLO, Lionel RIBEIRO, Delphine SALLES-BIOLLEY, Jean-Paul CHEVALIER, Florence LAFONT, Andréa DJERRAF.

Absents : MM Ludovic GAUSSE, Frédéric POIZEAU, Jacques LENGART

Secrétaire de séance : Florian D'ANIELLO.

Approbation du PV du 28 février 2024 à l'unanimité.

1. Présentations

a. Mobilisations

Une journée est prévue par les élus dans le village afin de recenser les fossés et ouvrages de gestion des eaux pluviales.

9 juin : élections européennes. Organisation du bureau de vote avec les permanences des élus. Rappel de la date limite d'inscription sur les listes électorales le 1^{er} mai.

b. Permanence du Maire et des élus

Depuis la mise en place des permanences, il ya eu 11 rendez-vous avec de nombreux sujets abordés.

2. Vie quotidienne

[Rapporteur : Delphine, Andréa]

09 avril : une réunion d'information est prévue pour l'organisation de l'Ardéchoise.

03 mai : une rando/apéro est prévue dans la continuité des évènements organisés par les services civiques, l'objectif étant de garder un lien avec les habitants du village.

04 mai : organisation du repas des anciens.

3. Travaux et Urbanisme

a. Citerne DFCI

[Rapporteur : Hugo Biolley]

La vente du terrain qui accueillera la citerne est en cours auprès de Maître SERVE. En attente du délai de préemption, les travaux seront réalisés pour que la citerne DFCI soit opérationnelle avant l'été.

Les travaux sont prévus sur le mois d'Avril.

b. Voirie communale

[Rapporteur : Hugo Biolley]





Des devis ont été demandés pour la réfection des voies et la reprise des chemins.

Détail des travaux de voirie 2024

Devis reçus	Détail	Artisan	Coût HT	Coût TTC
Réfection de divers chemins	Reprise fossé dans La Maze + chemin des deux eaux + chemin de Fardelette	LS Espace verts	1 500,00 €	1 500,00 €
Rte des cerisiers	Chemin repris N-1	Julien TP	5 510,00 €	6 612,00 €
Rte de Gourgoulin	Reprise de fossés et mis en place buse Gourgoulin	BATP Services	3 750,00 €	4 500,00 €
Chemin du Fayet	Réfection d'un chemin et gestion des eaux pluviales	Julien TP	500,00 €	600,00 €
Chemin de crête	Réfection d'un chemin pour défense incendie	Alain Bruc	1 940,00 €	2 328,00 €
Chemin descente quartelées	Coupures d'eau / reprofilage	Julien TP	600,00 €	720,00 €
Chemin de Mantelin	Réfection d'un chemin et gestion des eaux pluviales	Julien TP	4 140,00 €	4 968,00 €
Total			17 940,00 €	21 228,00 €

c. Voirie départementale

Rapporteur : Hugo Biolley]

Lors d'une réunion avec les services des routes du département, de nombreux sujets ont été mis sur la table : carrefour entre la route de Vinzieux et celle qui mène à Maclas, réfection de la départementale qui traverse le village et

d. Enfouissement de réseau à Gourgoulin

[Rapporteur : Hugo Biolley]

Une partie du réseau électrique à Gourgoulin va être enfoui par Enedis pour non-conformité. Après approfondissement, seul une portion très faible du réseau est concernée.

Pour information : la charge du matériel est pour Orange, celle de la pose (sur-facturation Lapize) est à notre charge. En attente d'un devis avant de débattre de l'utilité d'engager des frais sur cette portion.

4. Finances

a. Le Budget 2023 en quelques données

Les principaux enseignements du budget 2023 :

- Un résultat plus que maîtrisé un excédent de 105 511€ dont 86 682,03€ en fonctionnement et 18 819,78.
- Après les investissements de début de mandat, nous avons su reconstituer suffisamment d'autofinancement pour envisager les investissements futurs sereinement.
- Cette année de « tranquillité » est importante pour assurer nos arrières pour deux prochaines années d'investissements.
- Cet excédent ne nous a pas empêché d'investir puisque 10 000€ de fonctionnement et 30 000 € d'investissement ont été réalisés sur nos chemins et voiries.
- La contraction de l'activité économique et du monde de l'immobilier doivent nous alerter et nous devons être vigilants car des recettes y sont liées et risquent de diminuer dans les prochaines années.

b. Approbation du compte de gestion





Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.
Après s'être fait présenter le compte de gestion 2023 du budget principal communiqué par le Trésorier,

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		36 684.00	102 722.19		66 038.19	
Opérations de l'exercice	155 913.71	205 921.74	60 180.59	181 722.56	216 094.30	387 644.30
Totaux	155 913.71	242 605.74	162 902.78	181 722.56	282 132.49	387 644.30
Résultat de clôture		86 692.03		18 819.78		105 511.81

Considérant que l'ensemble des opérations de l'exercice 2023 n'ont fait l'objet d'aucune observation, ni de réserve,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2023.

c. Approbation du Compte Administratif

[Rapporteur : Caroline Pouzet]

Le CA 2023 s'équilibre comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		36 684.00	102 722.19		66 038.19	
Opérations de l'exercice	155 913.71	205 921.74	60 180.59	181 722.56	216 094.30	387 644.30
Totaux	155 913.71	242 605.74	162 902.78	181 722.56	282 132.49	387 644.30
Résultat de clôture		86 692.03		18 819.78		105 511.81

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Approuve le compte administratif

d. Affectation du résultat

[Rapporteur : Caroline Pouzet]

Au vu du compte administratif présenté ci-dessous, il est proposé de répartir les résultats de manière suivante.





Collectivité

DELIBERATION
du
Sur l'affectation du résultat

Nombre de membres en exercice	<input type="text"/>
Nombre de membres présents	<input type="text"/>
Nombre de suffrages exprimés	<input type="text"/>
Votes Pour	<input type="text"/>
Contre	<input type="text"/>
Date de la convocation	<input type="text"/>
Date de la séance	<input type="text"/>

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de , délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		36 684.00
Opérations de l'exercice	155 913.71	205 921.74
Totaux	155 913.71	242 605.74
Résultat de clôture		86 692.03

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
102 722.19	
60 180.59	181 722.56
162 902.78	181 722.56
	18 819.78

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
66 038.19	
216 094.30	387 644.30
282 132.49	387 644.30
	105 511.81

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent Total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Déficit de fonctionnement

Excédent de fonctionnement

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations Mmes M.

Approuve l'affectation présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** l'affectation présentée ci-dessus

e. Demande de subvention – Fonds de concours

[Rapporteur : Hugo Biolley]

Vote d'un plan de financement pour la première tranche du projet de l'Ancienne école intégrant le fond de concours d'Annonay Rhône Agglo.

Le plan de financement est le suivant. Il sera complété par de nouvelles demandes ultérieurement.

Dépenses HT		Recettes	
Coût MOE	70 595,25 €	DETR/DSIL (Sollicitée)	310 000 €
Autres études	18 715,60 €	Région (Acquise)	75 000 €
Travaux	687 200 €	Département (Sollicitée)	186 000 €
Assiette hors fond vert	15 000 €	Agglomération Annonay	50 000
		Autofinancement	170 510 €
TOTAL	791 510,85 €	TOTAL	791 510,85 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Approuve** le plan de financement suivant





f. Demande de subvention – Fond de concours

[Rapporteur : Hugo Biolley]

Afin de réaliser divers investissements nécessaires, une demande de 5 386,5€ de fond de concours est proposée.

Dépenses	Montant HT	Taux
Achat parcelle DFCI	500 €	-
Voierie : gestion des eaux pluviales et DFCI	12 430 €	-
Nouveau logiciel de gestion	2 815 €	-
		-
TOTAL DEPENSES HT	15 745 €	-
Recettes	Montant	Taux
Fonds propres	5 386,5 €	34%
Sous-total autofinancement	5 386,5 €	50%
Pacte Routier	4 972 €	32%
Fond de concours	5 386,5 €	34%
Sous-total subventions	10 358,5 €	50%
TOTAL RECETTES	15 745 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Approuve** le plan de financement suivant

g. Demande de subvention – Pacte Routier

Afin de réaliser divers investissements nécessaires, une demande de 4 972€ de pacte routier est proposée.

Demande de subvention Pacte Routier 2024			
Dépenses	Détail	Artisan	Coût HT
Réfection de divers chemins	Reprise fossé dans La Maze + chemin des deux eaux + chemin de Fardelette	LS Espace verts	1 500,00 €
Rte de Gourgoulin	Reprise de fossés et mis en place buse Gourgoulin	BATP Services	3 750,00 €
Chemin du Fayet	Réfection d'un chemin et gestion des eaux pluviales	Julien TP	500,00 €
Chemin de crête	Réfection d'un chemin pour défense incendie	Alain Bruc	1 940,00 €
Chemin de Mantelin	Réfection d'un chemin et gestion des eaux pluviales	Julien TP	4 140,00 €
Chemin descente quartelées	Gestion des eaux pluviales et reprofilage	Julien TP	600,00 €
Total			12 430,00 €
Recettes	Detail	%age	Montants
Subventions	Pacte Routier Département Ardèche	40%	4 972,00 €
	Fond de concours Annonay Rhône Agglo	30%	3 729,00 €
Autofinancement	Commune de Vinzieux	30%	3 729,00 €
Total			12 430,00 €





Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Approuve** la demande de financement suivante.

h. Demande de la part de Félines en vue de l'école

[Rapporteur : Hugo Biolley]

Dans le cadre de leur projet d'ouverture d'école, Félines nous soumet la demande de subventionner le matériel de leur nouvelle classe.

Pour rappel, nous avons subventionné du matériel à hauteur de 1276,86€ en 2023. La demande comprend un peu plus de 7852,23€ HT

Le conseil alerte sur des demandes de subvention possible pour ce matériel et le besoin de discuter des propositions avec Félines. Une rencontre sera organisée.

i. Vote des taux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 5.00 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.28 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74.28 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

j. Budget primitif

Le budget 2024 est un budget de fonctionnement qui reste équilibré avec peu de modifications sur les dépenses, hormis les frais de scolarisation qui augmentent de 7 000€. Il reste prudent sur les recettes au vu du contexte économique. Cette équation nous permet quand même de dégager de l'autofinancement. Concernant l'investissement, un premier budget a été voté pour le projet de l'ancienne école et sera affiné dans les prochains mois pour répartir de nouveau les parts de subvention, d'emprunt et d'autofinancement.





Le budget s'équilibre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL 011	CHARGES GESTION COURANTE	45 650,00 €
TOTAL 012	PERSONNEL	55 710,00 €
TOTAL 65	AUTRES CHARGES DE GESTION C	54 650,00 €
TOTAL 66	CHARGES FINANCIERES	1 500,00 €
TOTAL 014	IMPOTS ET TAXES	5 000,00 €
TOTAL 022	DEPENSES IMPREVUES FX	1 000,00 €
TOTAL 023	VIREMENT A LA SECTION INVEST	115 566,93 €
TOTAL	DEPENSES FONCTIONNEMENT	279 076,93 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL 002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	86 692,23 €
TOTAL 70	PRODUIT DES SERVICES, DOMAINES, VENTES	239,00 €
TOTAL 73	IMPOTS ET TAXES	117 145,00 €
TOTAL 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	67 800,70 €
TOTAL 75	AUTRES PROD DE GESTION COURANTE	7 200,00 €
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	279 076,93 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
TOTAL 16	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	6 973,00 €
TOTAL 20	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	3 000,00 €
TOTAL 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	122 383,71 €
TOTAL 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	960 000,00 €
TOTAL	DEPENSES INVEST	1 092 356,71 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
TOTAL 001	SOLDE EXE D'INVESTISSEMENT REPORTE	18 819,78 €
TOTAL 021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	115 566,93 €
TOTAL 10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	19 970,00 €
TOTAL 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	638 000,00 €
TOTAL 16	EMPRUNTS, DETTES ET ASSIMILES	300 000,00 €
TOTAL	RECETTES INVEST	1 092 356,71 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Approuve** le budget primitif 2024.

5. Ressources

a. Mise à disposition du préau de l'ancienne école

Une mise à disposition du préau a été demandée pour des évènements privés. Il est important de déterminer des règles pour que la mise à disposition se fasse dans de bonnes conditions.

Après concertation le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la mise à disposition du préau uniquement aux habitants de la commune qui sera actée par la signature d'une convention avant le démarrage des travaux sur le bâtiment de l'Ancienne école.
- **Demande** de prévoir le paiement par le locataire de la consommation d'électricité qui se fera sur le coffret électrique
- Il sera indiqué sur la convention les index du compteur concerné avant et après la mise à disposition afin d'obtenir la consommation électrique





b. Changement de logiciel

Objet : Adhésion de la commune de Vinzieux au syndicat Mixte Ouvert AGEDI

Vu les dispositions des articles L. 5721-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article L. 5721-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° DFEAD-3B-98 N°3 en date du 22 Janvier 1998 portant création du syndicat mixte AGEDI,

Monsieur BIOLLEY Hugo, Maire, expose aux membres, que la commune de Vinzieux s'est rapprochée du Syndicat Mixte AGEDI afin de demander son adhésion.

L'adhésion au syndicat mixte AGEDI a pour objet de permettre à la commune de Vinzieux de bénéficier de produits et services informatiques adaptés, par la conclusion d'un contrat de mise à disposition de service.

Ainsi, en contrepartie de la mise à disposition de son service, pour la réalisation de missions déterminées par la collectivité/le syndicat, la commune s'engage à rembourser à AGEDI les frais de fonctionnement du service.

Après avoir fait lecture des Statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte AGEDI, approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 15 mars 2024, et notamment de son article 11 relatif à l'adhésion,

Après avoir fait lecture du projet de la convention de mise à disposition de service, de ses conditions générales et de ses modalités d'application,

Où l'exposé de Monsieur BIOLLEY Hugo, Maire, et après en avoir délibéré, la commune de Vinzieux décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **D'adhérer** au Syndicat Mixte AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts.
- **D'autoriser** Monsieur BIOLLEY Hugo, Maire à signer :
 - La convention pour la mise à disposition de services et les conditions Générales annexées,
 - Les modalités d'application de la convention mise à disposition de services,
 - Les futurs éventuels avenants sous réserve qu'ils ne remettent pas en cause les conditions essentielles de la mise à disposition.
- **De charger** Monsieur BIOLLEY Hugo, Maire, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- **De désigner** Monsieur BIOLLEY Hugo, Maire, comme délégué de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.
- **De prévoir** au budget annuel le montant de la contribution au Syndicat Mixte calculé selon les modalités prévues dans ses Statuts, outre les frais de fonctionnement dus en contrepartie de la mise à disposition de service

→ Prochain CM - proposition le 15 mai à 19h

Séance levée à 22h56

Le Maire 	Le secrétaire de séance, Florian d'Aniello 
--	---

